



## Déclaration liminaire du SNUDI FO 63 à la CAPD du 5 novembre 2019

Madame la Directrice Académique par intérim,

Début octobre, l'ensemble de la profession a exprimé son émotion suite au suicide de Christine Renon, mais aussi sa colère et son indignation. Comme l'a expliqué notre collègue dans son courrier d'une lucidité glaçante, c'est bien la dégradation des conditions de travail qui l'a conduite à ce geste désespéré. Ce suicide fait suite à celui de notre collègue Laurent Gatier, celui de notre camarade Jean Willot et celui de plusieurs autres collègues qui n'en pouvaient plus. A l'image de ce qui a pu se produire à France-Télécom, ces suicides sont la conséquence directe des contre-réformes ministérielles.

Dans son courrier, Christine Renon dénonce l'avalanche de tâches ne relevant pas des missions des directeurs pourtant définies dans le décret de 1989, les quotités de décharge de direction insuffisantes, les problèmes liés à la relation avec le périscolaire, mais aussi les APC inutiles et épuisantes, ainsi que la semaine de 4,5 jours à Pantin. L'ensemble des professeurs des écoles se sont reconnus dans ce mal-être.

Le Ministre instrumentalise ce drame en relançant le projet de statut de directeur supérieur hiérarchique et d'EPEP déjà rejetés par les personnels à plusieurs reprises lors des mobilisations du printemps dernier. Face à la mobilisation massive des personnels, le Ministre avait été obligé de reculer sur ce point. C'est tout simplement scandaleux de le remettre aujourd'hui sur la table ! Alors que les personnels exigent des réponses immédiates, le Ministre répond par l'élaboration d'un questionnaire et la mise en place d'un « grand débat » ! Le SNUDI-FO indique qu'il n'a pas vocation à aider le ministère à mettre en place un tel questionnaire, qu'il ne co-organisera pas un « grand débat » mais le SNUDI-FO demande la satisfaction immédiate des revendications des directeurs d'école, et en particulier :

- ▶ l'augmentation des quotités de décharges de direction ;
- ▶ l'amélioration du régime indemnitaire des directeurs ;
- ▶ la mise en place d'une aide administrative à temps complet et dans le cadre d'un emploi statutaire de fonctionnaire dans toutes les écoles ;
- ▶ le respect pur et simple de la circulaire sur les décharges statutaires des directeurs des écoles de moins de 4 classes et des chargés d'école ;
- ▶ le rétablissement d'un calendrier national avec le retour de la semaine de 4 jours sur 36 semaines dans toutes les communes ;
- ▶ l'arrêt des APC ;
- ▶ la protection inconditionnelle des enseignants et des AESH par la hiérarchie.

Remise en cause des statuts et réforme des retraites, c'est une même offensive contre les droits des personnels. Rappelons que s'il n'y avait pas eu la réforme des retraites de 2003, Christine Renon aurait eu la possibilité de partir il y a 3 ans. Rappelons que la réforme territoriale avec ses fusions et mutualisations de services supprime des centaines de postes de personnels administratifs.

Comme l'a dit la CGT-FO : « *Nous ne négocierons pas les réglages d'un système qui supprime les régimes existants.* » Nous entendons défendre la rémunération statutaire et l'augmentation de la valeur du point d'indice. Nous ne cautionnerons pas la « transformation » de nos statuts au prétexte de les ajuster à un régime dont l'objectif est de faire baisser brutalement le montant des pensions.

Face à ce gouvernement sourd aux revendications des collègues, l'appel à la grève à partir du 5 décembre dans la RATP par l'intersyndicale UNSA, CFE CGC, Solidaires, SUD, CGT, FO, dans les transports, et maintenant à la Sécurité Sociale, est un puissant détonateur pour aider à réaliser les conditions de la grève public-privé comme en 1995.

Avec sa confédération, la FNEC FP-FO organise avec les personnels l'action commune la plus large possible par la grève à compter du 5 décembre pour le retrait du projet Macron-Delevoye.

Nous sommes réunis aujourd'hui en CAPD pour examiner les départs en stage de formation continue. Force est de constater que les stages organisés en dehors du temps de travail n'attirent pas ou peu les collègues. Les collègues ne veulent pas de travail gratuit ! Le SNUDI FO 63 demande que les stages « hors temps scolaire » puissent être organisés sur le temps de travail et ne soient pas ainsi annulés faute de candidats.

Mais nous savons déjà, qu'encre cette année, des formations seront annulées faute de remplaçants. Le SNUDI FO 63 demande qu'un appel soit fait à la liste complémentaire du concours pour pallier au manque de remplaçants et permettre au plus grand nombre de collègues de pouvoir bénéficier de la formation continue à laquelle ils ont le droit. Les stages de formation continue sont régis par le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 intitulé « Formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ». Pour rappel, ce décret indique que « *l'accès à l'une des formations (...) est de droit pour le fonctionnaire n'ayant bénéficié au cours des trois années antérieures d'aucune action de formation de cette catégorie* ». Nous sommes loin du compte.

Le Ministre et le gouvernement restant sourds à la colère des personnels et des salariés et à leurs revendications, le SNUDI-FO invite les personnels à se réunir et à discuter des moyens d'action pour gagner sur toutes leurs revendications, à commencer par le blocage de la réforme des retraites qui se profile à partir du 5 décembre.

Nous vous remercions de votre attention.